

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 38 + 12 Pouvoirs
suppléants : 5

Secrétaire de séance : M. J.-M. HOERTH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme A. CHABERT, MM. F. STAATH, G. BERBACH - Suppléant -, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, D. FENDER - Suppléant -, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, E. SCHLEWITZ, MM. L. STEINMETZ, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, F. MATZ - Suppléant -, Mme Huguette SCHMITT - Suppléante -, MM. M. KRAPFENBAUER, J.-C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.-M. REICHHART.

EXCUSÉS : Mmes D. HAMM - Pouvoir à M. F. STAATH -, L. MEHL, MM. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL-, D. ETTER, E. WAGNER, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, S. FISCHBACH, MM. J.-M. KRENER, S. FERTIG - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, G. HALTER - Pouvoir à Mme L. JOST-LIENHARD -, P. GANGLOFF - Pouvoir à M. C. FAUTH -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, J.-L. RINIE, B. KRIEGER, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. DE FIGUEIREDO -, Mme F. BOURJAT - Pouvoir à M. Y. KLEIN -, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.-C. BERRON -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n°7 : Signature avec la Collectivité européenne d'Alsace d'une convention-cadre de partenariat au titre des dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé

Rapporteur : Mme V. DA SILVA ADRIANO

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°CD-2024-1-4-2 de la Collectivité européenne d'Alsace en date du 15 mars 2024,

Vu l'intérêt de la Communauté de Communes de s'engager dans un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en œuvre des dispositifs et programmes pour l'habitat privé sur le territoire intercommunal,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Habitat » et du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins 2 abstentions (M. D. BURRUS et Mme A. LEIPP)

*** d'ENGAGER** la Communauté de Communes dans un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace pour la mise en œuvre des dispositifs et programmes pour l'habitat privé sur le territoire intercommunal ;

*** d'APPORTER** des financements complémentaires intercommunaux aux aides de l'ANAH et identiques à ceux de la Collectivité européenne d'Alsace selon les conditions détaillées

- en Annexe 1 de la présente délibération pour les propriétaires occupants
- en Annexe 2a et 2b de la présente délibération pour les propriétaires bailleurs
- en Annexe 3 de la présente délibération pour les syndicats de copropriétaires

*** d'APPROUVER** la Convention-Cadre de partenariat pour la mise en œuvre des dispositifs et programmes pour l'habitat privé sur le territoire intercommunal, jointe en Annexe 4 à la présente délibération, à conclure entre la Communauté de Communes et la Collectivité européenne d'Alsace ;

* de NE PAS PARTICIPER au fonds social d'aide « Alsace Coup de Pouce » ;

* de FINANCER 66 permanences complémentaires d'information d'une durée de 2 heures assurées par le prestataire retenu par la CeA ;

* de NE PAS FINANCER une animation renforcée à l'immeuble ;

* d'AUTORISER le Président ou son délégataire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Jean-Michel HOERTH
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président